



SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2019

Présents

Mme S. THORON, Bourgmestre - M. J. DELVAUX, Président ;
Mr. P. COLLARD BOVY, Mr. S. BOULANGER, Mr. J-L. EVRARD, Me. E. DOUMONT, Mr. T. LAMBERT, : Échevins ;
C. BROUIR : Président du C.P.A.S ;
Mr. J. DAUSSOGNE, Mr. M. GOBERT, Mr. A. LEDIEU, Me. B. VALKENBORG, Mr. C. SEVENANTS, Mr. P. SERON, Me. D. VANDAM, Mr. J-L. GLORIEUX, Me. M. MINET, ~~Mr. V. VANROSSOMME~~, Me. D. VANDECASSYE, Mr. J-P. SACRE, Mr. M. LEBBE, Me. V. BOUGARD, Me. M. RUTTEN, Mr. E. FRANCOIS, Mr. F. DELCOMMENE, Mr. A. SOLOT :
Conseillers ;
D.TONNEAU : Directeur général.

OBJET : Toponymie - Parc d'activité économique de Mornimont – Dénomination de voiries.

Attendu que le parc d'activité économique de Mornimont est concerné par 3 voiries, la rue de la Vieille Sambre, la rue Isidore Derèse et la rue du zoning industriel ;

Considérant qu'à cela viennent s'ajouter 4 nouvelles voiries récemment créées ;

Considérant qu'afin de permettre une bonne indication de localisation pour les futures entreprises, fournisseurs ainsi que pour faciliter la tâche de la poste et des services d'urgence, il convient de donner une dénomination spécifique à ces quatre nouvelles voiries ;

Considérant par ailleurs, qu'une voie intitulée « zoning industriel » est un facteur de confusion dans un parc d'activité économique Et qu'il s'avère indiqué de la renommer ;

Considérant qu'un problème de numérotations se pose également ;

Considérant qu'une réunion de travail s'est tenue dans les locaux de l'Administration communale le 13 février 2019 afin de solutionner toutes ces problématiques à laquelle ont participé des représentants de Bpost, du BEP et de l'Administration communale ;

Considérant que l'Administration a proposé au Collège communal les dénominations suivantes aux motifs ci-après en faisant appel à l'histoire locale :

En remplacement de la rue du zoning industriel, la **rue de l'Industrie** au regard de la présence d'industries dans le parc d'activité économique (en rouge sur le plan en pièce attachée).

Pour les 4 nouvelles voiries :

La rue Derrière les Cortils (reprise en jaune)

Le parc d'activité économique a été construit dans un champ situé au lieu-dit « Derrière les Cortils ».

La rue de la Noue (en mauve)

Le parc d'activité économique est localisé en rive gauche de la Sambre. Ce zoning, comportant une mosaïque de bâtiments industriels, de cultures et de vastes zones de friches, occupe une grande partie de l'espace entre le village de Mornimont et la Vieille Sambre, où l'on trouve la noue de Mornimont qui est reprise dans l'inventaire des sites de grand intérêt biologique de la Région Wallonne.

Située à mi-chemin entre Charleroi et Namur, la noue de Mornimont est un très long méandre de la Sambre, abandonné lors de la canalisation de la rivière dans les années 1950. Elle s'étire au nord et à l'est du village de Mornimont sur près de 3,5 km.

La rue Emile Matagne (en violet)

Monsieur Emile Matagne, né le 12 juillet 1926 est décédé le 3 août 2001 et était domicilié à Mornimont, rue du Presbytère 5, une rue parallèle au parc d'activité économique.

Son parcours politique fut le suivant :

De 1965 à 1969, Conseiller communal à la commune de Mornimont ;

De 1971 à 1976, Bourgmestre de la commune de Mornimont,

A la fusion des communes, au 1er janvier 1977 jusqu'en 1988, Conseiller communal à la commune de Jemeppe S/S :

De 1989 à 1992, Echevin des finances, du personnel, du patrimoine et du culte à la commune de Jemeppe S/S.

La rue des Bateliers (en bleu)

Sur une petite place plantée d'arbres, à proximité du parc d'activité économique, se trouve l'église Saint-Nicolas, une construction néo-gothique en brique et pierre bleue, édifiée en 1899 sur les plans de l'architecte Michaux.

Mornimont, de par la configuration des méandres de la Sambre, était une presque île. Cette Sambre passait à quelques mètres de l'église qui porte le nom du grand Saint et de nombreux bateliers s'arrêtaient pour lui rendre hommage.

Considérant que le Collège, en séance du 4 mars 2019, a marqué son accord sur les propositions de dénomination précitées émanant de l'Administration ;

Considérant que cette thématique relève de la compétence du Conseil communal sur avis de la Commission de toponymie et de dialectologie de l'Académie Royale de Belgique ;

Considérant que Monsieur Jean GERMAIN, au nom de ladite commission, informe la commune par courrier du 13 mars 2019, qu'elle marque son accord sur les propositions de dénomination en question ;

Le Conseil communal,

Décide à l'unanimité

Article 1er. De marquer son accord sur les propositions de dénomination précitées dans la motivation de la présente délibération.

Article 2. De notifier la présente décision aux instances compétences de Bpost et du BEP.

Article 3. De charger le service urbanisme du suivi du présent dossier.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

Par le Conseil

Le Directeur général
(s) D. TONNEAU

Le Président
(s) J. DELVAUX

Pour extrait conforme

Le Directeur général

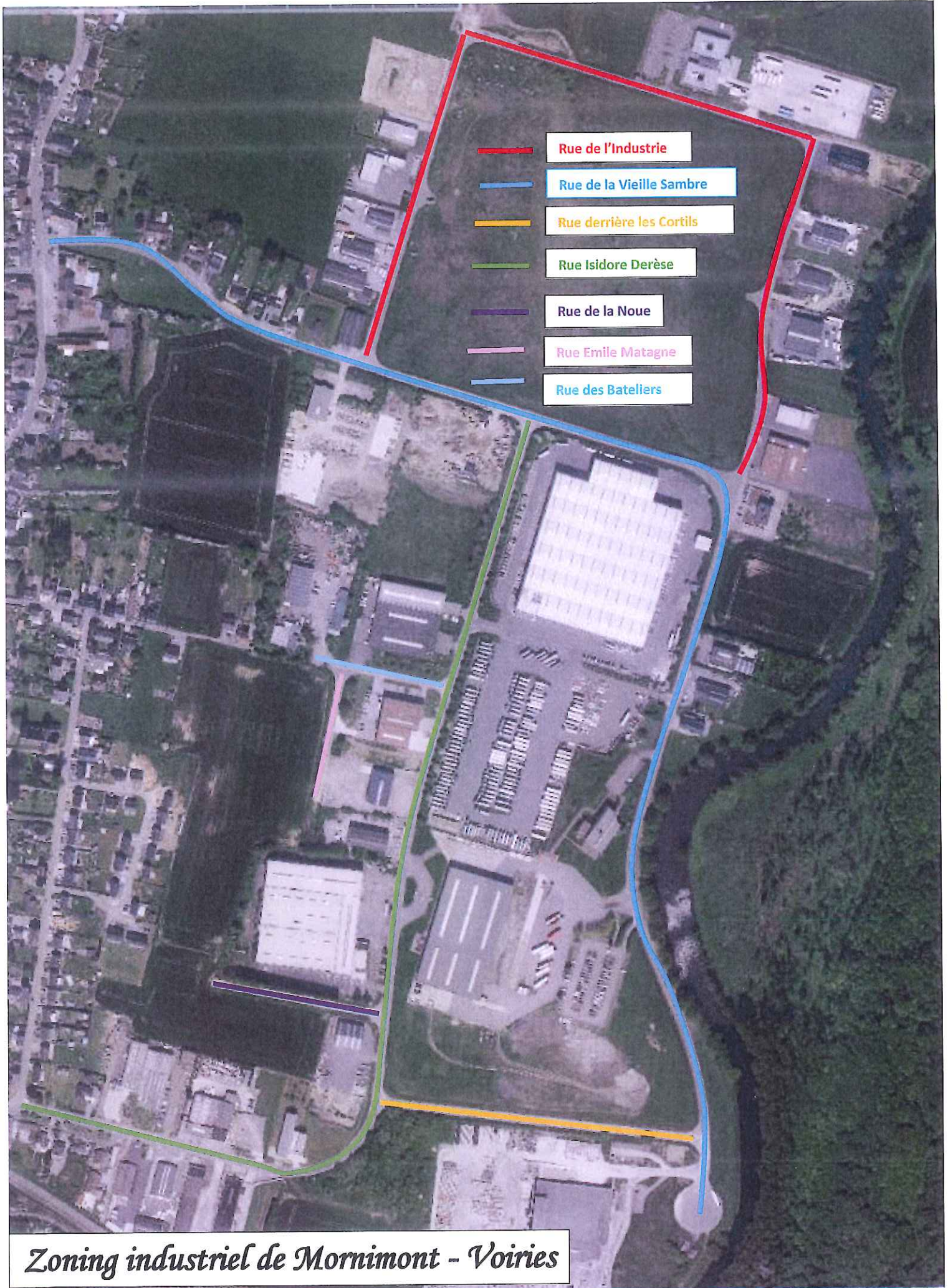
La Députée-Bourgmestre



D. TONNEAU



S. THORON



Zoning industriel de Mornimont - Voiries